

## Décisions du Conseil constitutionnel

Par **annaloupette91**, le **08/01/2013** à **20:36**

Bonsoir tout le monde. C'est très bête mais je m'emmêle les pinceaux entre les trois décisions du Conseil constitutionnel de 1992, concernant la ratification du traité de Maastricht. J'ai compris celle du 9 avril 1992 dans laquelle le Conseil dit qu'il faut préalablement réviser la Constitution.

Mais je ne comprend pas pourquoi il se déclare incompétent, le 2 septembre 1992, pour juger de la révision qui a été faite, suite à sa décision de Maastricht I. Il y a une histoire de souveraineté nationale, de limites des articles 16 et 89... Et peut-être 61 par la suite... C'est le bazar !

Si quelqu'un pouvait m'expliquer les décisions des 2 et 23 septembre, je lui vouerai un culte de manière illimitée

Par **Jeff13520**, le **14/01/2013** à **09:34**

Bonjour,

Je te conseille d'aller sur le site constitutionnel puisque toutes les décisions y sont [ce qui est logique].

Lorsque tu trouves les décisions que tu souhaites, cliques sur le lien. Il apparaît alors le texte de la décision, et, sur la droite tu verras un bandeau où figure d'autres lien (références doctrinales, commentaires, communiqué de presse, texte de la saisine). Mon conseil c'est de lire le communiqué de presse qui est généralement un résumé de la décision rendue et qui met en avant ses principaux enseignements. Ensuite, si tu veux approfondir la décision, le mieux est de lire le Commentaire aux cahiers du conseil constitutionnel. Il fait généralement une dizaine de pages voire plus. Il reprend en détail chaque partie de la décision pour l'expliquer ;)